

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 11 avril 2024 à 19h00.

Sont présents :

Siège no 2 : Lida Francoeur

Siège no 3: Guy Dubois

Siège no 4: Tracy Major

Siège no 5: Gisèle Delarosbil

Siège no 6: Élisabeth Thériault

Est absente :

Siège no 1 : Joanne Ross

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assistent également à la séance Sylvie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Jean B. Molloy, inspecteur en urbanisme municipal.

048-2024

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Tracy Major, appuyée par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

049-2024

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 6 ET DU 27 MARS 2024

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Guy Dubois et résolu à la majorité des conseillers présents, puisque la conseillère, Tracy Major, n'a pas eu le temps de les lire, que les minutes du 6 et du 27 mars 2024 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

050-2024

COMPTES

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Lida Francoeur et résolu à la majorité des conseillers présents puisque le conseiller no. 3, Guy Dubois, trouve les comptes déjà payés ne sont pas assez bien détaillés que les comptes au montant de \$47 726.25 pour le mois de mars 2024 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour

toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sylvie Francoeur, greffière-trésorière

Adoptée

051-2024

OUVERTURE DE POSTE POUR TRAVAILLEUR SAISONNIER ESTIVAL POUR LES SERVICES DE TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE

Puisque l'employé de 2023 passe son tour pour cet été concernant ce poste, Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité publie une offre d'emploi pour le poste de travailleur saisonnier estival.

Adoptée

052-2024

DÉLÉGATION DE L'INSPECTION DES ROUTES SECONDAIRES

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité enlève l'inspection des routes des tâches du l'employé des services de travaux publics et de la voirie et confie cette tâche à Monsieur Jean Bertrand Molloy, inspecteur en urbanisme municipal.

Cette tâche est une fois par mois ou selon les conditions météorologiques.

Adoptée

053-2024

OUVERTURE DE POSTE POUR ENTRETIEN INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité publie une offre d'emploi concernant le poste d'entretien intérieur et extérieur des immeubles municipaux.

Adoptée

054-2024

SERVICES – QUÉBEC – AIDE AUX EMPLOYEURS

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité se renseigne auprès de Services – Québec s'il y a existence d'un programme d'aide aux employeurs et également auprès de la MRC de Bonaventure pour une aide supplémentaire au financement de cet éventuel programme. Si ce programme existe la municipalité confierait la tâche de monter ce programme à Projet Rural S.E.N.C..

De plus, la municipalité va demander aux municipalités de Hope, Saint-Godefroi et de Shigawake si elles veulent y participer à cet éventuel programme.

Adoptée

055-2024

PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) POUR L'ANNÉE 2024-2025

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité emploie le montant octroyé de \$3 216.00 pour l'ouvrage de protection de la route tel que le remplacement ou la construction de bordures, d'accotements et de murs de soutènement du Chemin du Vieux Moulin.

Adoptée

***-2024

DATE POUR UNE RÉUNION DE TRAVAIL CONCERNANT LE NOUVEAU PLAN D'URBANISME

L'inspecteur en urbanisme municipal nous revient par courriel électronique avec une date ultérieure à la semaine du 15 avril 2024 puisque le conseiller no. 3 nous confirme son absence durant cette semaine.

***-2024

FORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AUPRÈS LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE

La directrice générale informe le conseil qu'elle va suivre les formations suivantes offertes dans l'entente annuelle avec le cabinet d'avocats Cain Lamarre selon la pertinence de la formation:

- 23 avril 2024 : Formation en droit du travail
- 29 avril 2024 : Formation sur les cours municipales
- 4 juin 2024 : Formation en droit municipal général (18 derniers mois)
- 5 juin 2024 : Formation en droit municipal général (projet de loi 39)

***-2024

RAPPORT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Mois de mars 2024 : \$410.00

056-2024

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION TÉLÉVAG

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Hope Town renouvelle l'adhésion Télévag au montant de \$50.00

Adoptée

057-2024

ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE AU LOGICIEL DE PAYE DE PG SOLUTIONS

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault que la municipalité fasse l'acquisition du logiciel de télétransmission - Paie (dépôt salaires) mais refusé majoritairement par les conseillers, Gisèle Delarosbil, Tracy Major et Guy Dubois (indécis).

Adoptée

058-2024

DEMANDE D'APPUI DES AUTRES MUNICIPALITÉS À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN CONCERNANT LE RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de Hope Town est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Tracy Major, appuyé par Lida Francoeur et résolu à la majorité des conseillers présents puisque la conseillère, Gisèle Delarosbil s'oppose à cet appui, que la municipalité de Hope Town appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution

:

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adopté

059-2024

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

La séance est levée par Linda MacWhirter, mairesse, 20h33.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sylvie Francoeur
Directrice générale